



Renouvellement du Contrat de destination 2022-2024 #ExploreParis - la ville augmentée

Le 23 avril 2022

Les acteurs institutionnels du tourisme du Grand Paris ont signé le 21 avril dernier, sous l'appellation « #ExploreParis, la ville augmentée » leur 3ème contrat de destination. Si les objectifs restent inchangés : élargissement de l'aire géographique de la destination Paris aux trois départements de Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et diversification de l'offre, ce contrat accueille deux nouveaux signataires : le Comité Régional du Tourisme Paris-Île-de-France et la Métropole du Grand Paris et va bénéficier d'un partenariat renforcé avec Atout France.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.